



LE CRAC

LE COLLECTIF RÉGIONAL ART ET CULTURE
DES HAUTS-DE-FRANCE

CONFÉRENCE DE PRESSE
DU MERCREDI 9 SEPT 2020
Crossroad Festival, Roubaix

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CRAC SE MOBILISE DANS UN CONTEXTE DE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES, QUI SOUFFLE LE CHAUD ET LE FROID...

Très mobilisé tout au long de la crise sanitaire, le CRAC a répondu positivement à l'invitation du *Crossroad festival* de ce début de rentrée 2020 à participer à une conférence de presse.

Plus que jamais le Collectif Régional Art et Culture se doit d'être présent auprès de chacun des secteurs qui le compose et les difficultés particulières que connaissent aujourd'hui les musiques actuelles résonnent au sein de l'ensemble du secteur culturel régional.

Cette rentrée si particulière nous semble être le moment opportun de partager plus largement nos actions comme nos interrogations.

LE CRAC : C'EST QUI ?

Le Collectif Régional Arts et Culture **rassemble la majorité des acteurs artistiques et culturels des Hauts-de-France, toutes filières confondues**, dans un lieu informel de débats, d'échanges et de propositions pour l'élaboration et le suivi des politiques artistiques et culturelles de notre région. Cinq secteurs artistiques y sont représentés rassemblant plus de 400 structures, collectifs, compagnies, ensembles et artistes indépendants : les arts visuels, le cinéma et audiovisuel, le livre et la lecture, les musiques actuelles et classiques, ainsi que le spectacle vivant et les arts de la rue.

Il est constitué en un **comité de pilotage : le COPIL** composé des représentants bénévoles d'organisations professionnelles et syndicales ainsi que des têtes de réseaux de chaque filière culturelle. Il représente une vingtaine de personnes qui se réunissent régulièrement pour discuter des étapes de la mise en œuvre de la politique culturelle en région Hauts-de-France, des difficultés rencontrées et des points de vigilance.

Le CRAC et son COPIL se veulent être **un interlocuteur régulier**, constructif et critique, pour discuter des orientations, des cadres, des règlements et dispositifs d'intervention, mis en œuvre par les services de l'État, du Conseil Régional et des autres collectivités territoriales ainsi que de l'évaluation partagée de ces orientations et mises en œuvre.

Le CRAC : C'EST QUOI ?

- **Une mobilisation** des acteurs des arts et de la culture des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, vouées à fusionner lors des dernières élections régionales de décembre 2015.
- **Un Livre Blanc** issu d'un travail commun mené par les acteurs culturels des deux régions souhaitant imposer dans le débat politique des régionales, les questions de culture. Il est présenté à la Maison de la Culture d'Amiens devant plus de 400 acteurs en septembre 2015.
- **Un Livre Vert** qui recense les consultations par filière, bases de la réflexion de la politique culturelle de demain. Le livre vert a été écrit à l'issue d'ateliers thématiques mis en place par la Région en mai 2016.
- **Un collectif d'acteurs mobilisés sur les questions de construction des politiques publiques culturelles**, et qui rencontre régulièrement les services de la Région pour un dialogue s'articulant sur :
 - un premier niveau **stratégique** où peut s'évaluer l'engagement de la politique culturelle régionale,
 - un niveau **transversal et intersectoriel**, afin de traiter des enjeux de la relation des acteurs artistiques et culturels à la collectivité régionale : assiette subventionnable, conventions, label, emploi,
 - un niveau **technique** afin d'échanger sur la définition des nouveaux dispositifs et du règlement d'intervention.
- **Une série de thématiques et de problématiques traitées par priorités :**
 - la consolidation des structures, équipes artistiques, compagnies et lieux de pratiques artistiques et culturelles,
 - la demande de généralisation des conventions avec les structures, équipes et compagnies, grandes ou petites,
 - le maintien des dispositifs déjà existants et la co-construction de la définition de leurs cadres,
 - une attention portée aux petites structures et aux équilibres territoriaux,
 - une information claire et précise sur les ventilations budgétaires de la politique culturelle de l'exécutif régional,
 - la définition conjointe avec la Région et la DRAC des indicateurs qualitatifs et quantitatifs des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).
- **Un outil d'expertise et un interlocuteur privilégié :**
 - **avec la Région** qui consulte régulièrement le COPIL du CRAC et sollicite sa participation aux forums régionaux qu'elle organise (*Forum des acteurs culturels* du 15 mai 2018 à Lille),
 - **avec les filières et les acteurs culturels** de la Région : lors des **CRAC EN TOURNÉE** (*voir p3*).
 - **avec le monde professionnel de la culture** qui sollicite les témoignages du CRAC lors de divers événements : les *États Généreux de la Culture* (Télérama), de tables rondes au Festival d'Avignon depuis sa naissance, ainsi que la table ronde sur la *co-construction de l'action publique*, sujet d'étude universitaire du socio-économiste Laurent Fraisse, interrogeant le CRAC comme démarche exemplaire initiée en Hauts-de-France.

- **Un porte-parole des filières et outil de vigilance pour les plus fragiles** avec une attention particulière aux conditions d'existence et d'activité des acteurs les plus fragiles :
 - les artistes-auteurs,
 - les petites compagnies de théâtre non conventionnées et non subventionnées,
 - les associations et collectifs d'artistes-plasticiens, ...

- **Un espace d'échange avec les acteurs de la Région : LE CRAC EN TOURNÉE.** À mi-mandat de l'exécutif régional, le COPIL du CRAC part en tournée ! C'est l'occasion de dresser un nouvel état des lieux de la situation des politiques culturelles en Hauts-de-France, accompagner les réflexions des différentes filières, impliquer et remobiliser les acteurs culturels pour réactiver la dynamique collective née en 2015.
 - Rencontre interfilière du 7 mars 2019 - Amiens,
 - Filière du Livre du 29 avril 2019 à Arras,
 - Filière musiques actuelles du 11 septembre 2019 à Roubaix,
 - Filière cirque et art de la rue du 26 novembre 2019 à Lille et 10 février 2020 à Amiens,
 - Filière spectacle vivant - Mai 2020 (Annulé suite à la crise sanitaire - à reporter).

- **Un espace de veille et d'alerte** : croisant les différentes remontées de terrain des filières, le CRAC sait alerter les pouvoirs publics en multipliant les adresses aux institutions et aux collectivités territoriales. Dans le contexte de la COVID-19, le CRAC s'est particulièrement mobilisé.

UNE FORTE MOBILISATION DU CRAC DANS LA CRISE SANITAIRE DU COVID

La crise du COVID a activé les travaux du CRAC et une mobilisation forte de ses membres pour en amortir les conséquences. De nombreux courriers d'alerte ont été adressés aux Présidents de Région, de Départements, au DRAC, au Préfet. De multiples rencontres avec les services et élus de la Région ainsi que des auditions par filière ont été organisées et ont donné lieu à des synthèses et préconisations.

Le 6 avril : un premier courrier d'alerte du CRAC fut adressé au président de Région, Xavier Bertrand, et au Directeur des affaires culturelles, Marc Drouet, pour demander le maintien du paiement des subventions prévues, le paiement des cessions, ateliers et prestations prévues ainsi que la demande de création d'un fonds de soutien pour TOUTES les structures artistiques et culturelles comprenant ainsi celles non subventionnées, non conventionnées.

Une réponse co-signée par le président de Région et le Préfet officialisent les dispositions prises par l'État et les conseillers régionaux lors de la séance plénière du 10 avril.

23 avril : rencontre avec Madame Anne Pinon, présidente de la commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme) du Conseil Régional Hauts-de-France pour une remontée globale du secteur culturel, puis dans un second temps prise de contact et remontées par filière.

20 avril : courrier CRAC adressé aux 5 présidents des départements des Hauts-de-France pour leur demander de maintenir les subventions et d'en accélérer le paiement.

22 avril : courrier CRAC adressé à l'ensemble des Maires et directeurs et directrices de théâtre et d'établissements culturels pour leur demander de payer les cessions et prestations, avec l'argumentaire sur la levée par décret de la condition du "service fait".

27 mai : courrier CRAC adressé au président de Région, Xavier Bertrand, au préfet de la Région des Hauts-de-France, Michel Lalande, et au Directeur régional de la DRAC Hauts-de-France, Marc Drouet, pour demander la mise en place d'un COREPAC - Comité Régional des Professions des Arts et de la Culture (*voir explication p7*).

Le 5 juin : Le CRAC sort son manifeste “*dé-confiner les esprits*” - *Un titre, une alarme, une démarche, un état d’esprit, un signal fort, un cri de ralliement, Un manifeste pour la liberté d’agir !* Il s’agit d’une démarche de construction de projets culturels inscrits dans un rapport horizontalisé entre acteurs culturels, et sur d’autres bases de relations avec les institutions et les populations, dans une volonté de co-construction. La première réalisation d’ampleur est une politique tarifaire, en direction des salles de cinéma des Hauts-de-France, assumant leur réouverture face à la crise sanitaire. Proposée et construite par les acteurs de la filière cinéma audiovisuel au mois de mai, elle a été soutenue par l’État en juillet.

fin juin : courrier du CRAC adressé à Xavier Bertrand sur la demande de création d’un fonds de soutien exceptionnel pour les artistes et structures culturelles en difficulté suite à la crise sanitaire.

Le CRAC a été très actif durant cette période de confinement et de déconfinement de mai 2020. Après la difficile reprise des cinémas et les activités estivales marquées par l’annulation de très nombreux festivals, l’ensemble des acteurs culturels n’attendent plus que la rentrée de septembre et toutes les mesures liées aux différents protocoles sanitaires pour reprendre leurs activités.

UNE RENTRÉE 2020 DANS LE FLOU POUR LE SECTEUR CULTUREL

C’est une rentrée marquée par le flou qui débute. Les évolutions successives des protocoles sanitaires, les réactions des publics et, de la population en général rendent les acteurs culturels globalement inquiets sur les conditions d’exercice de leurs métiers. Certaines collectivités renoncent à leurs projets, déprogramment des événements et parfois réduisent leurs soutiens aux structures, équipes et lieux culturels et artistiques, contribuant à précariser ces derniers et à fragiliser les équilibres économiques.

Dans ce contexte :

- **Les théâtres et salles de spectacles**, ont fait preuve de souplesse, adaptant leur programmation à l’image de la crise sanitaire et des contraintes qu’elles imposent. Le dialogue entre les structures de diffusions et les équipes artistiques restent permanent pour permettre à chacun d’entre eux de respecter leurs engagements. Néanmoins, les conséquences sur le fonctionnement des structures, les conditions de création des artistes et l’accès au public restent une problématique majeure et brûlante. L’ensemble du milieu du spectacle vivant est mis à mal par une actualité mouvante pouvant détruire tout un pan de la création : la création jeune public voit à titre d’exemple, une majorité de son activité menacée par l’interdiction de sortie des établissements scolaires. Les compagnies de spectacle vivant sont quant à elles suspendues à la décision d’un report ou de l’annulation de leurs spectacles, le contexte sanitaire créant un embouteillage dans les programmations au moins jusqu’en 2022.
- les **cinémas** ont réouvert, après d’importantes pertes financières durant le confinement, dans des contraintes sanitaires qui mettent en difficulté leur modèle économique au regard des coûts de fonctionnement et des jauges permises. Les recettes actuelles s’inscrivent dans une fourchettes de 25 à 35 % des recettes habituelles à pareilles époques. Les manifestations cinématographiques de plein air ont mobilisé cet été à peine 30 % des jauges habituelles. Les **tournages** ont repris avec d’énormes contraintes. Les acteurs de l’éducation à l’image ont été protégés par les mesures de chômage partiel et le maintien des subventions mais les artistes autonomes et les indépendants agissant dans le cadre des **actions culturelles et éducatives**, en milieu scolaire ou non, subissent les attentismes et les variations des protocoles des partenaires publics ou privés.

- **L'ensemble de la filière des musiques actuelles** est à l'arrêt depuis mars 2020. Les contraintes imposées par les règles sanitaires sont incompatibles avec ce secteur dont les événements ont lieu en grande majorité en jauge debout. C'est toute la chaîne qui est impactée. L'impossibilité de produire des concerts entraîne de facto une perte sèche de billetterie, les producteurs 'ne vendent plus d'artistes' aux diffuseurs, les ventes de disques sont en chute libre, les prestataires techniques sont au bord de la faillite, les artistes créent mais n'ont aucune perspectives qui leur permettent d'envisager leur avenir professionnel sereinement. Beaucoup envisagent une reconversion.

C'est toute l'économie d'un secteur qui va être durablement impactée par cette crise qui risque malheureusement de durer d'autant que le CNM ne perçoit plus de taxe parafiscale sur la billetterie, que les sociétés civiles ne récupèrent qu'une infime partie des droits d'auteurs et des droits voisins. C'est autant d'argent qui ne sera plus versé aux producteurs, aux salles, aux festivals, aux artistes. C'est cet écosystème nous avait permis jusqu'à maintenant d'amortir les risques qui pèse sur notre secteur : phénomène de concentration avec l'entrée de plus en plus prégnante des multinationales sur le marché, la mainmise des géants du numérique et des plateformes sur la diffusion digitale des oeuvres artistiques ainsi que sur la régulation et le versement des droits d'auteurs et des droits voisins. Il y a urgence à gérer collectivement cette crise pour éviter la disparition des acteurs les plus fragiles tout comme il y a nécessité d'anticiper ses répercussions sur le long terme pour toute la filière culturelle
- Les **artistes-auteurs**, déjà confrontés avant la crise sanitaire à une grande précarité et fragilité doivent faire face à une véritable détresse sociale et économique, qui va grandissante à mesure que leurs revenus se réduisent depuis mars dernier. Ces créateurs indépendants (d'œuvres littéraires, audiovisuelles, sonores, musicales, chorégraphiques, cinématographiques ou d'art visuels), représentent l'amont du secteur de la création. Alors que leur vitalité conditionne celle de tous les circuits de diffusion, leur situation est sans aucun doute la plus critique. Sans possibilité de chômage, les artistes-auteurs indépendants ne savent plus comment faire pour exercer et tout simplement survivre. Il y a une urgence sociale du présent à laquelle les pouvoirs publics doivent répondre en établissant des dispositifs adaptés, c'est notamment pour cela que le CRAC demande la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel.
- **Le secteur des Arts visuels** est particulièrement impacté par la précarité des artistes-auteurs qui sont au coeur de son écosystème mais aussi de l'ensemble des professions indépendantes qui y contribuent comme les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les graphistes.... Les collectifs d'artistes et les petites structures non conventionnées et vivant principalement de prestations ou de subventions ponctuelles sont aussi particulièrement touché.e.s par la crise sanitaire sans pour autant bénéficier des aides de l'Etat. Artistes auteurs et petites structures font d'ailleurs l'objet de notre sollicitation d'un fonds régional exceptionnel. Les galeries d'arts ont elles aussi connu une baisse considérable de leurs ventes durant cette période ; enfin si les structures plus solides comme les musées, les FRAC, les centres d'art, ont pu progressivement réouvrir leurs portes, les contraintes liées au respect des conditions sanitaires ne facilitent pas le retour d'un public encore frileux.

ET MAINTENANT ? ENTRE CONTEXTE DE RELANCE ET ATTENTES DES ACTEURS DU SECTEUR CULTUREL : LE CRAC RESTE VIGILANT

Le secteur culturel a déjà beaucoup souffert de cette crise du COVID-19, bien plus que certains autres secteurs, et reste malgré cette sortie de confinement, encore dans le flou.

Quand ? Comment les lieux de culture pourront-ils ré-ouvrir ? Dans quelles conditions ? Quelles règles sanitaires leur seront imposées ? Comment les compagnies pourront jouer ? Quand les professionnels des musiques actuelles pourront-ils retrouver le public ? et Comment ? ... Ce sont toutes ces questions, et bien d'autres, que se pose le secteur tout entier. Alors que le présent est flou, et que les impacts de la crise sont encore difficilement mesurables, l'avenir du secteur culturel et des filières sera encore jonché de difficultés... C'est pourquoi le CRAC souhaite continuer à faire le lien entre filières et partenaires publics : pour que soit remonté le plus régulièrement possible les craintes et inquiétudes du terrain des différents acteurs des filières, et que dans le sens inverse, soit transmis les informations, mesures et lois des instances publiques politiques vers les professionnels de la culture.

Le CRAC continuera de mobiliser son énergie à faire valoir la parole de TOUS les acteurs. **Nous resterons vigilants et attentifs au regard des différentes ALERTES déjà portées par le CRAC lors de la période de COVID**, afin de voir si ces dernières ont bien été entendues par les différents partenaires (la Région, la DRAC, les Départements, les Collectivités, ...) concernés, notamment pour ce qui est :

- du maintien du paiement des subventions prévues,
- du paiement des cessions, ateliers et prestations, ...

De plus, nous maintenons et réaffirmons nos DEMANDES, déjà portées par courriers aux partenaires publics et différents élus concernés, à propos de la mise en place :

- d'un **fonds de soutien exceptionnel** par le Conseil Régional des Hauts-de-France.
En effet, et malgré les différentes aides déjà existantes par filière (fonds de solidarité, fonds spécifiques par filières, ...) le CRAC par remontées des acteurs, a constaté les défaillances de ces dispositifs (trop ciblés, parfois de simples facilités d'accès à des prêts, ...). Ces dernières ne suffisent pas. De plus, les collectivités territoriales doivent aussi intervenir, soutenir la proximité avec les acteurs car c'est aussi garantir la diversité culturelle et l'équité territoriale, et également permettre la cohésion sociale des territoires. Ce sont les acteurs les plus fragiles qui ont maintenant besoin d'aide : les artistes-auteurs, les petites structures, compagnies, lieux,... celles et ceux non subventionnées et non conventionnées, qui nécessitent d'être soutenu.e.s.
- d'un **COREPAC**, à l'exemple des COREPS, proposés par le Ministère de la culture mais réservés au spectacle vivant (encore actifs dans plusieurs régions), le CRAC propose donc la création d'un Comité Régional des Professions des Arts et de la Culture qui soit l'instance régionale de dialogue social des arts et de la culture en Hauts-de-France. Il aurait pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels. Cette nouvelle instance pourrait avoir comme mission principale de faciliter l'échange et le débat entre les organisations professionnelles, l'État et les collectivités territoriales.

Le CRAC RESTE ATTENTIF, VIGILANT ET MOBILISÉ.

Dans l'attente de notre prochaine interpellation publique, vous pouvez joindre le collectif à collectifregionalartsetculture@gmail.com